

1. De la Férie. Tout comme au Psautier durant l'année. Oraison du IV^{ème} Dimanche après l'Épiphanie. – Messe de Requiem pour les défunts. – I^{ères} Vêpres de la PRÉSENTATION (Antiennes du 1^{er} Janvier).

2. **PRÉSENTATION DU SEIGNEUR (PURIFICATION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE)**

Fête de 2^{ème} Ordre.

Tous les textes sont propres (sauf répons, hymnes et versets, du Commun des Fêtes de la B. V. Marie). À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (Ps.109, 112, 121, 126). – Avant la Messe, on procède à la bénédiction solennelle des cierges.



- * À la fin des Complies, Antienne à la Sainte Vierge Ave Regina cælorum, que l'on dit ainsi tous les jours jusqu'au Mercredi-Saint inclus. *

3. De la Férie. À Laudes, commémoraison de **Saint Anchaire**, Évêque de notre Ordre : Antienne propre *Lumen*. – Messe de Saint Anchaire. Premier vendredi du mois.

4. **De la Sainte Vierge**. Mémoire majeure. Premier samedi du mois. Office de la Sainte Vierge aux samedis après la Pentecôte. – Vêpres du Samedi ; Capitule propre ; Antienne du Magnificat *Dixit Dominus* ; Oraison de la Septuagésime.

* **Temps de la Septuagésime :**

* Aujourd'hui, au *Benedicamus Domino* de Vêpres, on ajoute deux Alleluia. Et dorénavant, jusqu'à la Vigile pascale, on omet partout l'Alleluia ; et au début des Offices, au *Deus*, in adiutorium, on le remplace par *Laus Tibi, Domine, Rex Æternæ gloriæ* (Louange à vous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire). – À Vêpres, il y a chaque jour une Antienne propre au Magnificat. *

5. **Dimanche de la Septuagésime**. À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres ; le reste au Psautier.

6. De la Férie. À Laudes, commémoraison de **Saint Paul Miki et ses Compagnons, Martyrs** : Antienne de plusieurs Martyrs. – Messe *Sapientiam* des saints Martyrs.

7. De la Férie.

8. De la Férie. À Laudes, commémoraison de **Saint Étienne de Thiers, Confesseur** : Antienne d'un Confesseur non Pontife. – Messe *Iustus* d'un Confesseur non Pontife.

9. De la Férie.

10. **SAINTE SCHOLASTIQUE, Vierge, sœur de notre Bienheureux Père Saint Benoît**. Fête de 2^{ème} Ordre. Premier vendredi du mois. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes du Commun des Vierges (Ps.109, 112, 121, 126).

ORDO DE L'ABBAYE DE RANDOL : MOIS DE FÉVRIER.

11. **Notre-Dame de Lourdes.** Mémoire de 3^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes. – Vêpres du Samedi ; Capitule propre ; Antienne du Magnificat *Dixit Dominus* ; Oraison de la Sexagésime.
12. **Dimanche de la Sexagésime.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
13. De la Férie.
14. **Saint Cyrille, Moine et Saint Méthode, Évêque, Patrons de l'Europe.** Fête de 3^{ème} Ordre (*voir au 7 Juillet*). Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes du Commun des Confesseurs Pontifes (*Ps.109, 111, 112, 131*).
15. De la Férie.
16. De la Férie.
17. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Sept Saints Fondateurs de l'Ordre des Servites de la Bienheureuse Vierge Marie** (*voir au 12 de ce mois*) : Antienne propre *Ecce quam bonum*. – Messe des Saints Fondateurs.
18. **De la Sainte Vierge.** Mémoire majeure. Office de la Sainte Vierge aux samedis après la Pentecôte. – Vêpres du Samedi ; Capitule propre ; Antienne du Magnificat *Pater* ; Oraison de la Quinquagésime.
19. **Dimanche de la Quinquagésime.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres. – Après la Messe, ouverture de l'adoration eucharistique des Quarante Heures.
20. De la Férie.
21. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Saint Pierre Damien, Évêque et Docteur de l'Église** (*voir au 23 de ce mois*) : Antienne d'un Confesseur Pontife. – Messe de clôture des Quarante Heures.
22. **Mercredi des Cendres** (*Jeûne et abstinence*).
** Temps du Carême : À partir du Mercredi des Cendres, on prend l'Ordinaire du Temps du Carême, comme indiqué au Psautier ; chaque jour de férie, il y a une Antienne propre pour le Benedictus et le Magnificat, ainsi que deux Oraisons propres : l'une pour les Laudes et les Petites Heures, l'autre pour les Vêpres. Lorsqu'il y a une fête, on fait toujours commémoration de la férie par ces antiennes et ces oraisons. Chaque jour également, il y a une Messe propre. Lorsqu'il y a une mémoire de Saint, on chante toujours à Laudes une Antienne de la mémoire et son Oraison, et à la Messe, ses trois Oraisons.**
23. De la Férie. À Laudes et à la messe, commémoration de **Saint Polycarpe, Évêque et Martyr** (*voir au 26 Janvier*) : Antienne d'un Martyr.
24. De la Férie.
25. Du Samedi.
26. **I^{er} Dimanche de Carême.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
27. De la Férie.
28. De la Férie.